

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE LUNDI DIX-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

Date de la convocation écrite : 13 SEPTEMBRE 2022

Etai^{ent} présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON & M. DAGORN - Maire-Adjoints

Mmes LEBLOND, GESNOUIN, M. LEBAS, Mmes VETTIER, LEBAILLY, MM. DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, NÉRÉ-BRAD, CANONNE, MM. SAVARY, RICHARD, BELLOCHE, SOBECKI, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE & DEWAËLE - Conseillers Municipaux

Etai^{ent} absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

M. THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. LEBAS)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. LE BRET)

Mme NEVEU (qui avait donné pouvoir à M. BELLOCHE)

Etai^t absent (sans représentation) :

M. ANDRÉ

**DÉLIBÉRATION
n° 22-080**

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
PROGRAMME
« PETITES VILLES DE
DEMAIN »

PLAN VELO : AIDE LOCALE POUR FAVORISER L'USAGE DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Dans le contexte du dérèglement climatique que nous connaissons actuellement, de nouvelles politiques de mobilité sont mises en place pour inciter les Français à se déplacer en choisissant une solution non polluante, bénéfique pour l'environnement et la santé. Le Plan Vélo et Mobilités actives, lancé par le Gouvernement en 2018, vise à renforcer la place du vélo et de la marche dans les modes de déplacement du quotidien. Un des objectifs fixés est de tripler la part du vélo afin qu'elle atteigne 9 % de nos trajets à l'horizon 2024.

La politique d'écomobilité, promue par la Ville de Falaise depuis 2020, s'inscrit dans ce cadre national et participe à l'adaptation de notre territoire face à l'urgence climatique. Au-delà des aménagements de voirie nécessaires prévus dans le Plan Vélo 2023-2026, il s'agit de construire ensemble une solide culture du vélo à l'échelle locale.

La promotion de l'usage du vélo auprès des agents de la Collectivité est engagée avec la constitution progressive d'une petite flotte de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels.

Animée par la volonté de modifier nos habitudes de déplacements et de promouvoir la sobriété carbone dans le cadre de la transition écologique, la Ville de Falaise souhaite mettre en place une aide locale pour encourager l'usage des vélos à assistance électrique. Cette aide pourra être accordée selon les conditions suivantes :

- Aide de 100 € par habitant majeur, résidant à titre principal à Falaise, sans condition de ressources particulières, pour l'acquisition d'un VAE neuf ou d'occasion ou pour l'adaptation d'un vélo avec motorisation électrique ;
- Engagement sur l'honneur à acheter le vélo pour son propre usage et à le conserver pendant au moins deux ans ;
- Obligation d'effectuer cet achat chez un revendeur professionnel avec production d'une facture.

L'aide sera accordée dans la limite des crédits inscrits au budget, soit 5 000 € au titre du budget 2022, et prendra fin le 31 décembre 2023.

La Ville fournira un justificatif de paiement de l'aide attribuée que les bénéficiaires pourront présenter pour solliciter le bonus écologique de l'État, selon les plafonds de ressources fixés. L'objectif est de créer un effet de levier en permettant le cumul des aides possibles. Cette aide locale vient ainsi renforcer celle du Département du Calvados, ouverte du mardi 20 septembre au vendredi 9 décembre 2022.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver cette aide locale favorisant les mobilités douces ainsi que les conditions d'octroi qui y sont attachées.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'aide locale favorisant les mobilités douces ainsi que les conditions d'octroi qui y sont attachées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20220919-22-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Notification : 26/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Hervé MAUNOURY

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & PUBLIE,
le 26 SEPTEMBRE 2022

